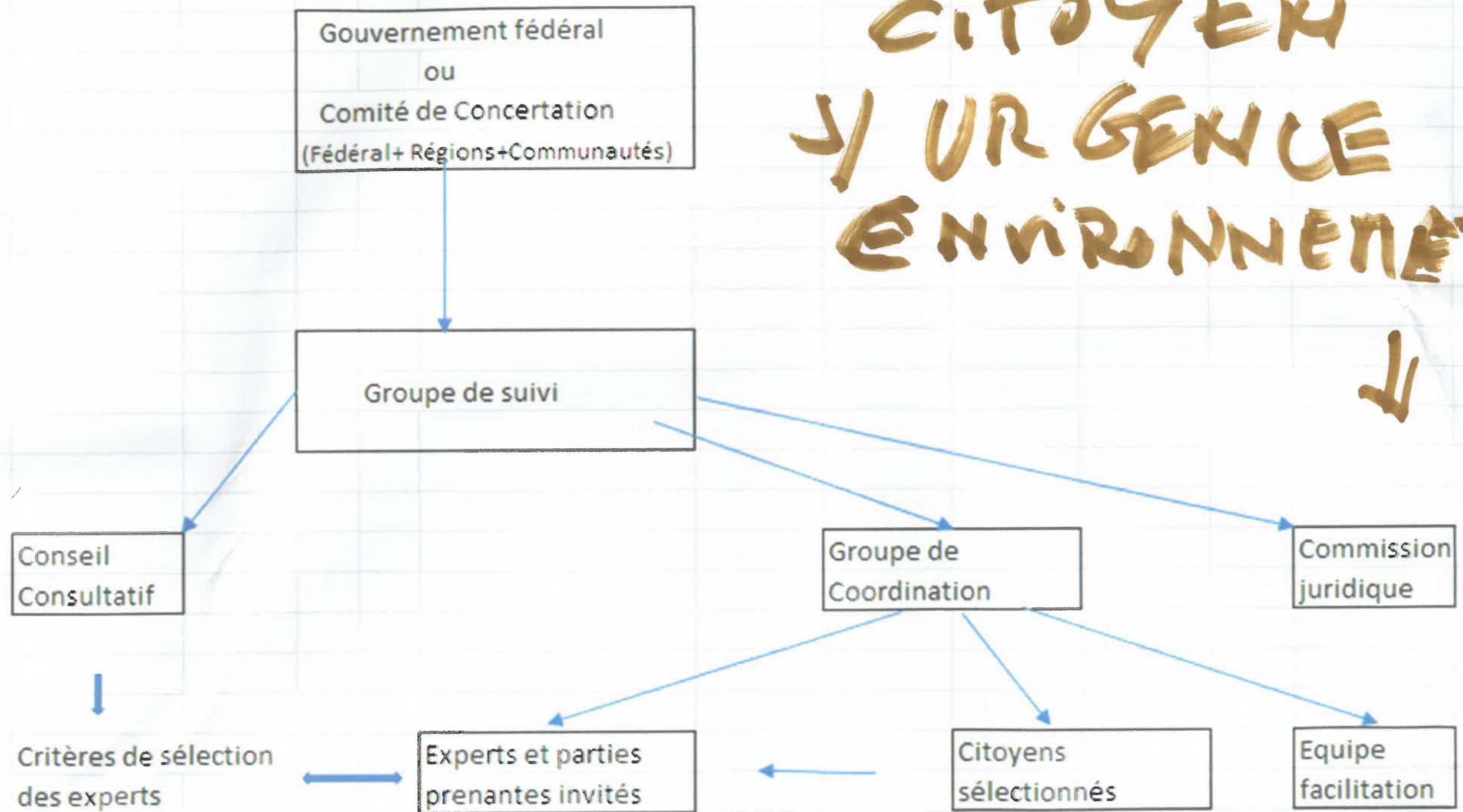


PARLEMENT CITOYEN 1) URGENCE ENVIRONNEMENTALE



Le Parlement citoyen est dirigé par une équipe de coordination dont l'impartialité est essentielle, Son indépendance vis-à-vis de ceux qui financent le processus est garantie par une série de contrôles et d'équilibres.